

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 38^e année – N° 39 – Mercredi 9 novembre 2016

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être modifié si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** journallofficiel@pressor.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Ordre du jour de la session du Parlement du mercredi 23 novembre 2016, à 8 h 30, à l'Hôtel du Parlement à Delémont

1. Communications
2. Élection d'un remplaçant de la commission des affaires extérieures et de la formation
3. Questions orales
4. Motion interne N° 123
Révision du règlement du Parlement de la RCJU (RSJU 171.211). Gabriel Voirol (PLR)

Département de la formation, de la culture et des sports

5. Modification de la loi sur l'encouragement des activités culturelles (deuxième lecture)
6. Modification du décret d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale (deuxième lecture)
7. Arrêté relatif au financement de la Fondation Jules Thurmann
8. Arrêté octroyant un crédit d'engagement au Service des infrastructures pour mener les études relatives à la construction d'un centre de gestion des collections

Département des finances

9. Modification de la loi d'impôt (suspension de la baisse fiscale) (première lecture)
10. Arrêté constatant la validité matérielle de l'initiative populaire « Prestations complémentaires pour les familles »
11. Motion N° 1149
Reconnaissance du concubinage qualifié au même titre que le mariage ou le partenariat enregistré par la Caisse de pensions du canton du Jura. Mélanie Brühlhart (PS)

Département de l'environnement

12. Motion N° 1151
Pour une politique solaire pro-active avec le futur cadastre solaire suisse. Ivan Godat (VERTS)
13. Motion N° 1153
Gestion des eaux: pour des taxes raisonnables. Gabriel Friche (PCSI)
14. Motion N° 1154
Stop aux déchets sauvages (« littering ») et à leurs effets! Pauline Queloz (PDC)
15. Motion N° 1156
Un Jura propre en ordre. Thomas Stettler (UDC)
16. Motion N° 1158
Protégeons nos abeilles! Erica Hennequin (VERTS)
17. Motion N° 1159
Dépoussiérer LCAT et OCAT. Raoul Jaeggi (PDC)
18. Interpellation N° 862
Politique énergétique, éviter les paradoxes. Gabriel Voirol (PLR)
19. Question écrite N° 2842
Qu'en est-il du dossier sur la taxation des autos... Erica Hennequin (VERTS)

Département de l'intérieur

20. Motion N° 1152
Exonération fiscale (droits de mutation) en cas de divorce. Frédéric Lovis (PCSI)
21. Motion N° 1160
Regroupement de la Police judiciaire et du Ministère public sur un site unique. Alain Schweingruber (PLR)
22. Question écrite N° 2843
Comportement des demandeurs d'asile musulmans et chrétiens. Didier Spies (UDC)
23. Question écrite N° 2845
Un nouveau centre pour les requérants d'asile bientôt à Bure? Didier Spies (UDC)

Département de l'économie et de la santé

24. Question écrite N° 2836
Soutien à l'élevage du Franches-Montagnes et du demi-sang indigène! Edgar Sauser (PLR)

25. Motion N° 1150
Jura Tourisme: horaires à revoir. Danièle Chariatte (PDC)
26. Postulat N° 366
Primes d'assurance maladie impayées: reconsidérer l'indemnisation des assureurs maladie. Serge Caillet (PLR)
27. Question écrite N° 2844
Permis pour travailleurs hors UE: quels enjeux pour le Jura? Géraldine Beuchat (PCSI)

Delémont, le 4 novembre 2016

Au nom du Parlement
La présidente: Anne Roy-Fridez
Le secrétaire: Jean-Baptiste Maître

Service du développement territorial

Prélèvement d'eau de surface

Requérant: MZM Sàrl, M. Julien Queloz, Clos du Moulin 5, 2824 Vicques.

Auteur du projet: Aucun, installations existantes.

Objet: Nouvelle concession pour la petite centrale hydraulique existante du Moulin de Vicques.

Cours d'eau concerné: La Scheulte à Vicques.

Emplacement du projet: Clos du Moulin 5, 2824 Vicques;

Coordonnées: X 598'018 / Y 244'371.

Projet: Prélèvement/restitution de 1.3 m³/s d'eau superficielle pour l'alimentation de la petite centrale hydraulique.

Genre de construction: Aucune, installations existantes.

Dimension: Installations existantes.

Dérogations requises: Aucune.

Dépôt public de la demande jusqu'au samedi 10 décembre 2016, au Service du développement territorial, ainsi qu'à l'administration communale de Val Terbi. Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, sont à adresser sous pli recommandé au Service du développement territorial, rue des Moulins 2, 2800 Delémont jusqu'au 10 décembre 2016 inclusivement.

Delémont, le 7 novembre 2016

Publications des autorités communales et bourgeoises

Alle

**Assemblée communale extraordinaire,
jeudi 17 novembre 2016, à 19 h 30
à la salle des fêtes (route de Porrentruy 15) à Alle**

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 16 juin 2016
2. Sous réserve de l'acceptation par le Conseil d'administration de Landi ArcJura SA, voter un crédit de Fr. 120'000.-, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'achat de la parcelle 693, Prés Domont, d'une surface de 3'804 m², propriété de Landi ArcJura SA à Alle; donner compétence au conseil communal pour traiter et se procurer les fonds
3. Dans le cadre du projet d'implantation d'un établissement d'accueil et de soins pour personnes âgées au sud de la salle des fêtes, adopter la modification de l'aménagement local, plan de zones et Règlement communal sur les constructions, « parcelle 3691 »
4. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de M. Filomeno Pasquale, ressortissant italien domicilié à Alle
5. Voter un crédit de Fr. 55'000.-, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'achat d'un système de détection des fuites sur réseau d'eau, et le remplacement de radios relais entre les stations du réseau d'eau; donner compétence au Conseil communal pour traiter et se procurer les fonds
6. Adopter la modification de l'aménagement local, plan de zones et Règlement communal sur les constructions, « Sur Roté »
7. Décider et voter l'acquisition d'un véhicule avec ses accessoires pour le service d'entretien au prix de Fr. 160'000.-; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider
8. Hommage de reconnaissance à M^{me} Sandra Vallat-Zwahlen, conseillère communale sortante
9. Information sur la modification de l'aménagement local, plan de zones, « parcelles 3777, 5899 et 6165 », en faveur du projet équestre de M. Jacques Marchand dans le secteur La Basse Ville
10. Divers

Alle, le 4 novembre 2016

Le Conseil communal

Bonfol

**Assemblée communale extraordinaire,
mercredi 7 décembre 2016, à 20 h,
à la salle communale**

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée communale;
2. Discuter et voter un crédit de Fr. 85'000.- à couvrir par voie d'emprunt, destiné au financement de l'achat du bâtiment de la Banque Raiffeisen. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider l'emprunt;
3. Prendre connaissance et approuver le règlement sur les honoraires et indemnités des Autorités communales;
4. Prendre connaissance et approuver le règlement relatif au statut du personnel de la Commune mixte de Bonfol;
5. Divers

Les règlements mentionnés sous les points 3 et 4 sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée communale au secrétariat communal, où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions seront à adresser durant le dépôt public, dûment motivées, au secrétariat communal.

Bonfol, le 7 novembre 2016

Le Conseil communal

Les Breuleux

Arrondissement de sépulture

Les électrices et les électeurs de l'Arrondissement de sépulture des Breuleux sont convoqués en assemblée ordinaire, jeudi 1^{er} décembre 2016, à 20 h, à la Salle paroissiale des Breuleux.

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire.
2. Discuter et voter le budget pour l'exercice 2017
3. Divers et imprévus.

Le budget mentionné sous chiffre 2, est déposé au secrétariat durant les délais légaux.

Nivellement des tombes

Conformément à l'article 34 du règlement de l'Arrondissement de sépulture des Breuleux, Peuchapatte-Roselet-Muriaux, La Chaux-des-Breuleux, les tombes suivantes seront nivelées.

La liste des tombes ci-dessous concerne les familles dont on n'a pas retrouvé les adresses ou qui n'ont pas répondu à notre courrier.

II/3_Donzé-Froidevaux Louise 1916-1991; II-7_Boillat-Cattin Gabrielle 1916-1990; IV-9_Jodry Yves 1969; IV-45_Boillat Jean-Marie 1953-1955; VI-6_Boillat-Juillerat Lucia 1876-1960; VII-15_Miserez-Baume Jules 1862-1936 et Adèle 1942; VII-21_Erard-Cattin Emilia 1873-1940 et Charles 1866-1947.

Les oppositions à ces nivellements doivent parvenir à l'Arrondissement de sépulture des Breuleux jusqu'au 31 janvier 2017.

Les Breuleux, le 21 octobre 2016

Arrondissement de sépulture

Châtillon

**Assemblée bourgeoise,
mercredi 30 novembre 2016, à 20 h,
à la Salle communale**

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 25 mai 2016.
2. Budget 2017.
3. Discuter et voter la mise en vigueur d'une assurance juridique.
4. Divers et imprévus.

Châtillon, le 2 novembre 2016

Au nom du Conseil bourgeois
La secrétaire: Danièle Comte

journalofficiel@pressor.ch

Courgenay**Réglementation local du trafic sur une route communale**

Vu la décision du Conseil communal du 17 octobre 2016, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière; l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux; les articles 3 et 4 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le Service cantonal des infrastructures préavis favorablement les restrictions suivantes:

Suppression des panneaux « cédez le passage » ou « stop » aux carrefours suivants:

Plan N° 32

- carrefour les Tilleuls / Sur les Côtes
- carrefour Sur les Côtes / Rue Pierre-Percée
- Rue Pierre-Percée (hauteur du restaurant)

Plan N° 34

- carrefour Derrière le Chêne / Le Chêne
- carrefour Le Chêne / l'Effondras
- carrefour Le Chêne / Le Borbet 2 x
- carrefour Les Vieilles-Oeuches / Le Borbet
- carrefour Rière-les-Vergers / Le Borbet
- carrefour Pré Lidos / Le Borbet

Plan N° 35

- carrefour Derrière Metthiez / Le Coinat
- carrefour Le Coinat / Rue du 23-Juin
- carrefour Sur la Salière / Rue du 23-Juin

Plan N° 37

- carrefour Champs Morel / Haute-Rive
- carrefour Les Carrelles / Haute-Rive

Plan N° 39

- carrefour les Cairfatas / Le Borbet
- carrefour Route de Vabenois / Le Borbet

Les plans « signalisation N°s 32, 34, 35, 37 et 39 du dossier N° 3473 » présentant la position de chacun de ces signaux peuvent être consultés au bureau communal du 9 novembre 2016 au 8 décembre 2016.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Courgenay, le 9 novembre 2016

Au nom du Conseil communal

Le maire: D. Jolissaint

La secrétaire: V. Metafuni

Delémont**Arrêté du Conseil de Ville du 31 octobre 2016****Tractandum N° 20/2016**

La création d'un poste de chef matériel au CRISD est acceptée.

Les documents sur la base desquels le Conseil de Ville s'est prononcé peuvent être consultés à la Chancellerie communale.

Ces décisions sont soumises au référendum facultatif.

Délai référendaire: 12 décembre 2016

Au nom du Conseil de ville

Le président: Renaud Ludwig

La chancelière: Edith Cuttat Gyger

Delémont**Assemblée bourgeoise ordinaire, mercredi 7 décembre 2016, à 20 h, dans la salle des assemblées de la maison Wicka**

Ordre du jour:

1. Élections, 1^{er} tour
2. Procès-verbal de la dernière Assemblée
3. Budget 2017: présentation, discussion et approbation
4. Tour Sainte-Anne: présenter les travaux de consolidation devisés à Fr. 99'000.-. Donner compétence au Conseil pour entreprendre toutes les démarches nécessaires et pour assurer le financement.
5. Élections, 2^e tour éventuel
6. Informations du Conseil
7. Divers

Le Conseil bourgeoisial

Grandfontaine**Entrée en vigueur du règlement concernant l'entretien des chemins, canaux, milieux et objets naturels et autres ouvrages**

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'Assemblée communale de Grandfontaine le 26 avril 2016, a été approuvé par le Service de l'économie rurale le 13 octobre 2016.

Réuni en séance du 27 octobre 2016, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au secrétariat communal.

Le Conseil communal

Publications des autorités administratives ecclésiastiques**Fahy****Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine, mardi 29 novembre 2016, à 20 h 00, à la salle paroissiale**

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2017 et quotité d'impôt.
3. Divers et imprévus.

Le Conseil de la commune ecclésiastique

Courchapoix**Assemblée de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, mardi 6 décembre 2016, à 20 h 15, à la cure**

Ordre du jour:

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Budget 2017 et quotité 2017
4. Discussion et décision concernant le remplacement de la chaudière du chauffage de l'église (crédit de Fr. 25'000.– sans emprunt bancaire).
5. Discussion et décision concernant la viabilisation de la parcelle située « Rière les Lammes » (Terbival).
6. Divers et imprévus.

Le secrétaire: Pierre-André Clivaz

Delémont**Assemblée de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, mardi 29 novembre 2016, à 20 h 15, au Centre paroissial l'Avenir**

Ordre du jour:

1. Ouverture et lecture du procès-verbal
2. Voter le budget 2017 et fixer la quotité d'impôt de 6.4%
3. Prendre connaissance du projet du changement des fenêtres et des volets du bâtiment Cure.
Voter le crédit nécessaire de Fr. 80'000.– pour sa réalisation et dissoudre la réserve du compte « Provision – Cure » du même montant.
4. Démission d'un membre du conseil
5. Élection d'un nouveau membre du conseil
6. Nomination d'un organe de révision externe (art. 34 du règlement)
7. Informations du conseil de la Commune ecclésiastique
8. Informations pastorales
9. Divers.

Le budget peut être consulté au secrétariat de la Commune ecclésiastique.

Commune ecclésiastique
catholique-romaine, Delémont**Epauvillers-Epiquerez****Assemblée de la Commune ecclésiastique, jeudi 24 novembre 2016, à 20 h, à la petite salle à Epauvillers**

Ordre du jour:

1. Accueil
2. Désignation des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'assemblée du 21 avril 2016
4. Budget 2017 et quotité d'impôt
5. Informations sur les travaux réalisés en 2016 aux immeubles
6. Informations pastorales
7. Divers

Le Conseil de la Commune ecclésiastique

Fontenais**Assemblée de paroisse, jeudi 24 novembre 2016, à 20 h 15, à la salle paroissiale**

Ordre du jour:

1. Nommer un scrutateur
2. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
3. Changement d'affectation du « Fonds de réserve des orgues » en « Fonds de réserve de l'Église »

4. Présenter et approuver le budget 2017
5. Donner compétence au Conseil pour présenter un projet de réaffectation du bâtiment de l'École enfantine
6. Élection d'un membre du Conseil
7. Divers et imprévus

Le Conseil de paroisse

Grandfontaine - Roche-d'Or**Assemblée ordinaire de la Commune ecclésiastique de Grandfontaine - Roche-d'Or, jeudi 24 novembre 2016, à 18 h 45, à la salle paroissiale « La Rencontre »**

Ordre du jour:

1. Salutations du Président
2. Nomination de deux scrutateurs
3. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
4. Budget 2017
5. Divers et imprévus

Le Conseil de la Commune ecclésiastique

Pleigne**Assemblée de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, jeudi 24 novembre 2016, à 20 h, à l'Epicentre**

Ordre du jour:

1. PV de la dernière assemblée
2. Voter le budget 2017 et fixer la quotité d'impôt
3. Divers

Le Conseil de paroisse

Porrentruy**Assemblée ordinaire de la Paroisse réformée évangélique du district de Porrentruy, vendredi 25 novembre 2016, à 20 h 15, au Centre paroissial**

1. Méditation
2. Procès-verbal de la dernière assemblée
3. Discuter et voter le budget 2017 ainsi que le taux d'impôt
4. Vie paroissiale
5. Divers

Le Conseil de paroisse

Avis de construction**Courchavon / Mormont**

Requérant: Salt Mobile SA & Sunrise Communications SA, Rue du Caudray 4, 1020 Renens. Amodus SA, Chemin du Petit-Flon 29, 1052 Le Mont-sur-Lausanne.

Projet: changement d'antennes sur une station de base de téléphonie mobile existante pour le compte de Sunrise Communications SA et de Salt Mobile SA, sur la parcelle N° 269 (surface 1'098'786 m²), sise au lieu-dit « Le Gros Jardin ». Zone d'affectation: agricole.

Dimensions mât (existantes): hauteur: 30 m 10, hauteur totale 30 m 10.

Genre de construction mât: acier, teinte grise.

Dérogation requise: Art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 9 décembre 2016 au secrétariat communal de Courchavon où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courchavon, le 7 novembre 2016

Le Conseil communal

Courtételle

Requérants: Mamadou N'Diaye et Sarah Humair, Rue St-Maurice 8B, 2852 Courtételle. Auteur du projet: Les Fils de Marc Joliat SA, par J.-M. et A. Joliat, arch. dipl. ETS, Rue de l'Avenir 17, 2852 Courtételle.

Projet: construction d'une maison familiale avec 1 couvert à voiture 2 places + bûcher + PAC extérieure air/eau, sur la parcelle N° 2384 (surface 730 m²), sise chemin des Finages. Zone d'affectation: HA.

Dimensions principales: longueur 10 m 78, largeur 8 m 90, hauteur 5 m, hauteur totale 7 m 50. Dimensions terrasse couverte: longueur 4 m 40, largeur 2 m 10, hauteur 3 m 40, hauteur totale 4 m 60. Dimensions couvert-bûcher: longueur 6 m 40, largeur 5 m 93, hauteur 3 m 20, hauteur totale 3 m 20.

Genre de construction: murs extérieurs: brique agglomération, isolation, brique TC. Façades: crépissage, teinte blanc cassé. Couverture: tuile TC, teinte rouge-brun, pente 30°.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 9 décembre 2016 au secrétariat communal de Courtételle où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtételle, le 7 novembre 2016

Le Conseil communal

Delémont

Requérant: Mepatec SA, Rue de l'Avenir 34, 2800 Delémont. Auteur du projet: Mepatec SA, rue de l'Avenir 34, 2800 Delémont.

Projet: déconstruction du bâtiment N° 1, sur la parcelle N° 2449 (surface: 1337 m²), sise rue Saint-Randoald. Zone de construction: AB: Zone d'activités B.

Description: déconstruction.

Dimensions: longueur 20 m 90, largeur 12 m 20, hauteur 5 m 50, hauteur totale 10 m 50.

Genre de construction: murs extérieurs: brique, béton.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 9 décembre 2016 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux

publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 4 novembre 2016

Le Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

Develier

Requérant: Emilien Gigandet, Rue de l'Orphelinat 2, 2800 Delémont. Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Projet: construction d'une maison familiale avec terrasse couverte et abri voiture 1 place, PAC ext. + construction d'un mur en béton, le long de la limite Sud de la parcelle, sur la parcelle N° 1908 (surface 1031 m²), sise au lieu-dit « Clos de la Betteratte ». Zone d'affectation: Centre C.

Dimensions principales: longueur 9 m, largeur 8 m 50, hauteur 6 m 10, hauteur totale 8 m 30. Dimensions repas-cuisine: longueur 4 m, largeur 6 m 50, hauteur 3 m 20, hauteur totale 4 m 80. Dimensions technique / abri voiture: longueur 8 m 50, largeur 6 m 50, hauteur 3 m 90, hauteur totale 5 m 50. Dimensions terrasse couverte: longueur 3 m, largeur 6 m 50, hauteur 3 m 20, hauteur totale 4 m 80.

Genre de construction: murs extérieurs: brique ciment, isolation, brique TC. Revêtement: crépissage ciment, teinte blanc cassé. Couverture: tuile béton, teinte brune, pente 30°.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 9 décembre 2016 au secrétariat communal de Develier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Develier, le 7 novembre 2016

Le Conseil communal

Haute-Sorne / Courfaivre

Requérant: Jolbat SA, Avenir 17, 2852 Courtételle. Auteur du projet: Les Fils de Marc Joliat SA, rue de l'Avenir 17, 2852 Courtételle.

Projet: construction de 4 maisons familiales avec couverts à voitures et pompes à chaleur air/eau, sur les parcelles N°s 3404 (surface 463 m²), 3405 (surface 421 m²), 3406 (surface 418 m²), 3407 (surface 433 m²), sises au lieu-dit « Clé du Pré ». Plan spécial « Les Bréros ». Zone de construction: Zone d'habitation HA.

Dimensions: longueur 10 m 70, largeur 7 m 90, hauteur 6 m 50. Remarque: dimensions par maison.

Genre de construction: murs extérieurs: brique terre cuite et isolation périphérique. Façades: crépi minéral, couleur blanc cassé. Couverture: dalle béton, étanchéité, gravillons, couleur gris. Chauffage: pompes à chaleur air/eau.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 12 décembre 2016 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 7 novembre 2016

Le Conseil communal

Haute-Sorne / Courfivres

Requérant: Les Fils de Marc Joliat SA, rue de l'Avenir 17, 2852 Courtételle. Auteur du projet: Les Fils de Marc Joliat SA, rue de l'Avenir 17, 2852 Courtételle.

Projet: construction d'une maison familiale avec garage, terrasse couverte et pompe à chaleur air/eau, sur la parcelle N° 3399 (surface 559 m²), sise rue des Tilleuls. Plan spécial: PS «Le Bruye». Zone de construction: Zone d'habitation HA.

Dimensions construction principale: longueur 10 m 70, largeur 8 m 60, hauteur 6 m. Dimensions terrasse couverte et garage: longueur 7 m, largeur 6 m hauteur 2 m 80.

Genre de construction: murs extérieurs: brique terre cuite; isolation périphérique. Façades: crépi minéral, couleur blanc cassé. Couverture: dalle béton, étanchéité, gravillons, couleur gris. Chauffage: pompe à chaleur air/eau.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 12 décembre 2016 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 7 novembre 2016

Le Conseil communal

Rebeuvelier

Correctif

Requérante: Christine Schneiter, Rue des Noyers 7, 2832 Rebeuvelier.

Le dépôt public est jusqu'au **1^{er} décembre 2016** et non le 11 novembre comme indiqué dans l'édition du 2 novembre dernier.

Rebeuvelier, le 7 novembre 2016

Le Conseil communal

journalofficiel@pressor.ch

Val Terbi / Vicques

Requérante: Carole Rottet, Cras de la Velle 12, 2824 Vicques. Auteurs du projet: Carole Rottet, Cras de la Velle 12, 2824 Vicques.

Projet: changement d'affectation et transformation des combles du bâtiment N° 12: aménagement d'un logement, isolation toiture et murs, ouverture de 3 velux + remplacement d'une porte-fenêtre par une porte au niveau 2 (accès nouvel appartement projeté), sur la parcelle N° 178 (surface 658 m²), sise au lieu-dit «Cras de la Velle». Zone d'affectation: Centre Cab.

Dimensions principales bâtiment (existantes): longueur 17 m 60, largeur 11 m 35, hauteur 5 m 20, hauteur totale 9 m 70.

Genre de construction: murs extérieurs: maçonnerie existante. Façades: crépi et lambris existants (pignon Nord), teinte blanc cassé. Couverture: tuiles existantes, teinte rouge-brun. Velux: ferblanterie cuivre.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 9 décembre 2016 au secrétariat communal de Val Terbi, Ch. de la Pale 2, 2824 Vicques où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 7 novembre 2016

Le Conseil communal

Val Terbi / Vermes

Requérant: Joseph Kohler, La Petite Schönenberg 76, 2829 Vermes. Auteurs du projet: Joseph Kohler, La Petite Schönenberg 76, 2829 Vermes.

Projet: couverture de la terrasse existante, plantation de 2 tilleuls, agrandissement de la place existante, création d'un chemin d'accès à la terrasse et modification du chemin d'accès principal, sur la parcelle N° 677 (surface 577'742 m²), sise au lieu-dit «La Petite Schönenberg». Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales (existantes). Dimensions couverture terrasse: longueur 5 m 80, largeur 4 m 70, hauteur existante, hauteur totale existante.

Genre de construction: murs extérieurs: maçonnerie existante / couverture terrasse: ossature bois, teinte naturelle. Façades: bâtiment: brique ciment, teinte grise + crépi, teinte blanc cassé. Couverture: bâtiment et couverture terrasse: Eternit, teinte grise.

Dérogation requise: Art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 9 décembre 2016 au secrétariat communal de Val Terbi, Ch. de la Pale 2, 2824 Vicques où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 7 novembre 2016

Le Conseil communal

Val Terbi / Vermes

Requérant: Peter Würmli, Untere Rebgeasse 18, 4058 Bâle. Auteur du projet: Würmli, Untere Rebgeasse 18, 4058 Bâle.

Projet: pose d'une fosse septique enterrée d'un volume de 5000 litres pour la récupération des eaux usées du bâtiment N° 34V, sur la parcelle N° 819 (surface 1140 m²), sise route de Mervelier / «Aux Combes». Zone d'affectation: Agricole.

Dimensions principales: longueur 2 m 45, largeur 1 m 91, hauteur 2 m 23, hauteur totale 2 m 23.

Genre de construction: citerne: polyéthylène inaltérable noir, simple paroi carrossable.

Dérogação requise: Art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 9 décembre 2016 au secrétariat communal de Val Terbi, Ch. de la Pale 2, 2824 Vicques où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 7 novembre 2016

Le Conseil communal

Val Terbi / Vermes

Requérant: Rémy Charmillot, Le Grand Ramboden 102C, 2829 Vermes. Auteur du projet: Rémy Charmillot, Le Grand Ramboden 102C, 2829 Vermes.

Projet: pose d'une installation photovoltaïque sur toiture existante (pans Est + Ouest) bâtiment 102C, 83 capteurs solaires, surface totale 136.12 m², sur la parcelle N° 710 (surface 380'520 m²), sise au lieu-dit «Le Grand Ramboden» 102C. Zone d'affectation: Zone agricole ZA.

Genre de construction: capteurs: modèle LG Mono X2, teinte noire, pente toiture existante: 30°, pose capteurs: parallèle toiture.

Dérogação requise: Art 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 9 décembre 2016 au secrétariat communal de Val Terbi, Ch. de la Pale 2, 2824 Vicques où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 7 novembre 2016

Le Conseil communal

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

Mises au concours

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite de la démission de la titulaire, le Service de la santé publique met au concours un poste de

Collaborateur-trice scientifique à 70 %

Mission: Participer activement au développement de la prévention et de la promotion de la santé; gérer le service de santé scolaire sous la supervision du médecin cantonal et du chef de service et participer activement aux dossiers du service.

Profil: Formation universitaire ou HES dans le domaine des sciences humaines. Formation complémentaire en santé publique souhaitée. Connaissance du système de santé suisse. Autonomie dans la gestion de projets. Connaissance des outils informatiques standards. De bonnes connaissances de l'allemand représentent un atout. A l'aise dans les relations humaines. Sens de l'organisation, de la négociation et des priorités.

Traitement et fonction: Classe 16, Collaborateur-trice scientifique I.

Entrée en fonction: 1^{er} janvier 2017 ou à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Nicolas Pétremand, chef du Service de la santé publique, tél. 032/420 51 22.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032/420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Collaborateur-trice scientifique SSA à 70 %», jusqu'au 2 décembre 2016.

www.jura.ch/emplois

Les Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura mettent au concours le poste suivant:

Collaborateur-trice administratif-ve secteur protection de l'adulte et de l'enfant

Taux d'activité: 70 % -80 %

Mission: Gestion comptable et administrative de mandats de curatelles.

Exigences: CFC d'employé-e de commerce ou formation jugée équivalente; expérience dans le domaine comptable; bonnes connaissances en assurances sociales; maîtrise de l'outil informatique.

Entrée en fonction: 01.05.2017.

Traitement: Selon l'échelle des traitements en vigueur.

Lieux de travail: Delémont. Autres lieux de travail possibles Porrentruy et Le Noirmont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Michel Ammann, directeur des SSRJU au Tél. 032 420 72 72.

Les candidatures accompagnées des documents usuels, y compris extrait de l'Office des poursuites, doivent être adressées aux Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura, à l'attention de M. Michel Ammann, Rue de la Jeunesse 1, 2800 Delémont avec mention "Postulation Collaborateur-trice administratif-ve", **jusqu'au 30 novembre 2016.**